



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16328*
8 février 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRESENTANT ADJOINT DE L'INDE AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général tient à signaler qu'il a reçu une lettre datée du 25 janvier 1984 du Ministre des relations extérieures de l'Inde l'informant que M. P. M. S. Malik a été nommé représentant adjoint de l'Inde au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, lesdits pouvoirs sont en bonne et due forme.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

